

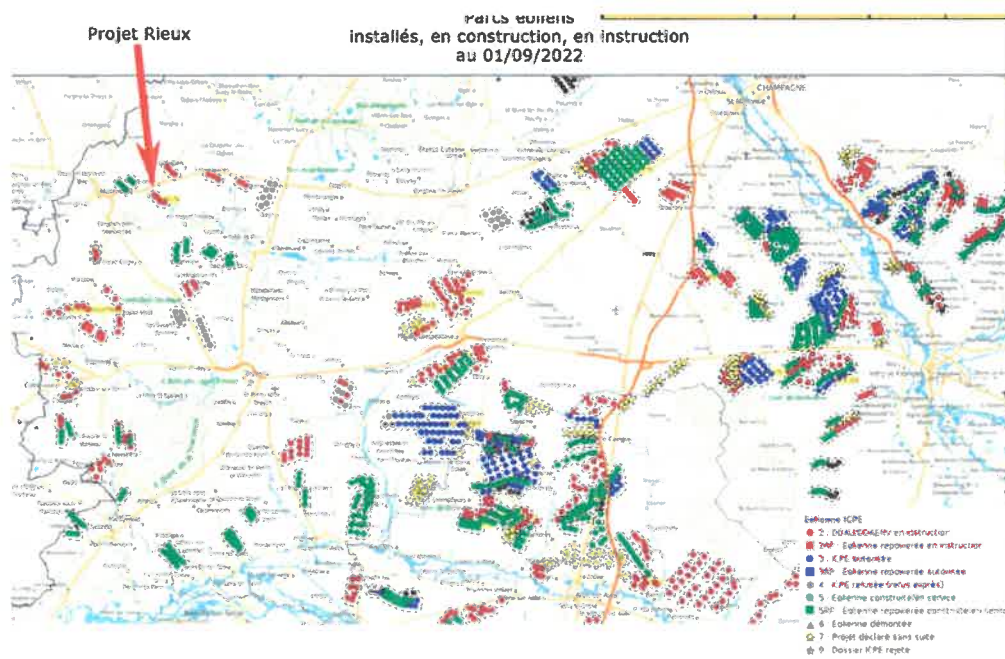
Enquête publique pour « Le parc éolien des Rieux » (sur les communes de Boissy lè Repos et Vauchamps)

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur Rémy COUCHON

J'annonce d'emblée que je suis totalement opposée à la création de ce nouveau parc, et je développe ci-après les arguments :

- **Invasion du territoire et transformation des paysages en champs industriels**

Je précise que je suis favorable au mix énergétique et au développement des énergies renouvelables, condition nécessaire pour affronter les défis du changement climatique. Cependant, l'implantation des parcs éoliens n'est pas équitable sur le territoire français et le sud-ouest marnais est totalement envahi par ces machines transformant les paysages en champs industriels. Ainsi dans un rayon de 21kms autour de Sézanne, nous avons 120 éoliennes en service, 39 autorisées et 149 en instruction.(données DREAL, mars 2022) et le département de la Marne possède 6 fois plus d'éoliennes que la moyenne des autres départements (sans pour autant détenir un gisement éolien remarquable ...). Résidant à 18kms de Sézanne, (La Forestière, 51120), c'est toujours un véritable choc quand je reviens dans le sud marnais (voir carte ci-dessous) et que je traverse ces champs industriels.



Les paysages sont donc totalement saturés et transformés avec les nuisances qui en découlent pour les habitants (visuelles, acoustiques, etc ...). Ces effets ne sont peut-être pas sensibles dans les grandes plaines céréalières. Ils le seront pour le parc des Rieux pour plusieurs raisons:

- Proximité des coteaux champenois classés par l'Unesco ;

- Densité de village assez importante ;
- Zone forestière
- Plusieurs monuments et églises remarquables (Abbaye du Reclus, Abbaye de Baye, château de Bergères-sous-Montmirail, église de Villevenard...)
- Sur un tracé GRP Haute Vallée du Petit Morin
- Zone historique de la « bataille de la Marne »

- **impossibilité de faire des observations astronomiques**

Les clignotements nocturnes, outre les nuisances visuelles qu'ils procurent, rendent l'observation nocturne du ciel totalement impossible. Seule la zone autour du zénith est observable, mais aussi bien limitée !

Vous avez ci-dessous l'aspect du ciel vue de la cuesta de Saudoy, près de Sézanne ;



Photo prise depuis Saudoy en direction du Sud

Comment dans ces conditions initier les jeunes enfants à l'observation du ciel et donc de la nature ? C'est un attentat à un patrimoine présent depuis des millions d'années.

Ne privons pas les jeunes habitant les villages à 20kms à la ronde du « parc des Rieux » de telles observations.

- **Insuffisances des réponses du promoteur concernant la faune volante**

- **Concernant les migrations de l'avifaune :**

Contrairement aux recommandations de la LPO et aux remarques de la MR Ae, le promoteur n'a pas apporté de réponses à au moins deux points :

- La ligne des éoliennes est perpendiculaire à la ligne de migration, créant un effet barrière ;
- Les machines se trouvent à moins de 200m de zones boisées ou haies.

On peut supposer que le promoteur était à cours d'arguments en justifiant ces choix dans le dossier de réponses aux remarques de la MR Ae par la formule suivante:

« Il convient toutefois de rappeler que la migration est un phénomène complexe et généralement très diffus. Le potentiel effet barrière induit sur certains individus de certaines espèces ne se traduira pas nécessairement en un impact sur leur capacité à réussir leur migration » (page 39 de la réponse à la MR Ae)

- **Concernant les chiroptères**

Là aussi l'impact sur les chiroptères n'est pas pris en compte. Pour motiver le non respect des 200m des lisières boisées, le promoteur s'appuie sur des articles qui concluent que l'activité majeure des chiroptères s'effectue à moins de 50m des lisières de bois.

« L'étude de Barataud & al. (2012) par exemple, démontre qu'au-delà de 50m des lisières, l'activité des chiroptères chute de façon très significative. Ce point de vue est aussi partagé par les experts chiroptérologues allemands Kelm, Lenski, Toelch et Dziock (2014) qui soulignent que la majorité des contacts avec les chiroptères est obtenue à moins de 50 mètres des lisières boisées et des linéaires de haies (cf. figures ci-après) » (page 41 de la réponse à la MRAe).

En analysant ces articles (en qualité de Maitre de conférences en didactique des Sciences), en particulier celui de Barataud, il s'avère que cette étude, comme les autres, sont très locales et répondent à des problématiques précises. Ainsi Barataud étudie les chauves-souris en Limousin, dans un contexte d'habitat très particulier. Il est tout à fait abusif de tirer une généralité à partir d'étude de cas, et il faudrait d'autres études pour investiguer cette question et conclure de manière scientifique.

Pour toutes ces raisons je suis fermement **CONTRE** l'implantation du parc éolien des Rieux.

Avec toute ma considération Monsieur le commissaire-enquêteur, recevez mes cordiales salutations.

Elisabeth PLE
Pour l'association PLSF (La Forestière, 51120))

